

**- 444 Actions spécifiques en
faveur des personnes âgées**

Propositions financières Budget Primitif 2015

Rapport n° CD/2015/73

Service Chef de file :

Service des droits et prestations pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'adoption, pour 2015, des crédits correspondant à des actions spécifiques en faveur des personnes âgées. Elles comprennent les subventions de fonctionnement aux associations, le financement des centres locaux d'information et de coordination ainsi que diverses mesures de prévention de la dépendance.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2015
PAP	MAISON DE L'AUTONOMIE	498 523,00
	TOTAL	498 523,00

4441 - Subvention aux associations pour les personnes âgées

Le soutien financier aux associations à hauteur de 238 923 € constitue une action volontariste du Conseil Général du Bas-Rhin en complément de ses missions obligatoires.

Les crédits consacrés à ce domaine sont destinés à soutenir les associations développant des actions favorisant le lien social et le maintien à domicile des personnes âgées. Une subvention d'équilibre de 113 923 € sera également versée à l'ABRAPA pour l'avant-dernière année, conformément à la convention pluriannuelle signée entre le Conseil Départemental et l'association.

Par ailleurs, une subvention d'investissement d'un montant de 15 000 € est prévue afin d'assurer le financement du développement de l'interface technique entre les outils de télégestion des services d'aide à domicile (SAD) et la plateforme départementale de télétransmission. Pour rappel, ce projet s'inscrit dans la démarche de maîtrise budgétaire dans un objectif d'optimisation du contrôle et de suivi des heures facturées par les SAD au Département au titre de l'APA, la PCH et l'aide sociale (aide-ménagère).

4443 - Financement des centres locaux d'information et de coordination (CLIC)

La loi du 13 août 2004 a transféré le financement des centres locaux d'information et de coordination (CLIC) aux départements, qui visent à dispenser de l'information aux personnes âgées et à faciliter leurs démarches. Le crédit d'un montant de 179 600 € affecté à cette enveloppe est destiné aux trois CLIC de la Ville de Strasbourg et à Réso 3 qui intervient sur le Territoire de CUS Sud.

4446 - Schéma gérontologique

Les crédits proposés à hauteur de 25 000 € sont dédiés au financement d'actions inscrites au schéma gérontologique et concernent notamment la télégestion et des actions évènementielles.

4447 - Prévention de la dépendance

La prévention de la dépendance constitue un enjeu majeur du développement de l'action gérontologique départementale. Le Département s'appuie pour ce faire sur des opérateurs conduisant des ateliers « mémoire » et « équilibre ». Les crédits tiennent compte du nombre prévisionnel d'ateliers qui seront réalisés en 2015.

Ainsi, il est proposé de dédier un montant de 60 000 € à ces actions.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :		
Code	Libellé Mode d'action	Projet Budget Primitif 2015
4441	Subvention aux associations œuvrant dans le domaine gérontologique	238 923,00
4443	Dotation aux centres locaux d'information et de coordination	179 600,00
4447	Prévention de la dépendance	60 000,00
4446	Schéma gérontologique études	20 000,00
	TOTAL	498 523,00

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2015 dans l'axe d'intervention 444 – Actions spécifiques personnes âgées.

Strasbourg, le 10/04/15

Le Président,



Frédéric BIERRY